

Munissez-vous de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus déclarés en 2021.

ETES VOUS ELIGIBLE A LA SUBVENTION ANCV ?

Pour être éligible à l'aide ANCV le montant indiqué sur la ligne **REVENU NET IMPOSABLE** ne doit pas dépasser le montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction de votre nombre de part(s) .

Nombre de parts fiscales	1 part	1.5 parts	2 parts	2.5 parts	3 parts
Personne seule	15 175€	20 288€	25 400€	30 513€	35 625€
Couple marié ou pacsé			28 637€	33 749€	38 862€

DETERMINER VOTRE TRANCHE DE REVENUS

Pour déterminer votre tranche de revenus afin de connaître l'aide de l'ANGDM, il vous suffit de prendre le montant figurant sur la ligne « **REVENU BRUT GLOBAL** » de votre avis d'impôt.

Tranches de revenus	Personne seule 1 part	Personne seule 1,5 parts	Couple 2 parts	Couple 2.5 parts
Tranche 0	< ou = à 10 548€	< ou = à 14 628€	< ou = à 16 392€	< ou = à 20 472€
Tranche 1	De 10 548,01€ à 10 668 €	de 14 628,01€ à 15 300€	de 16 392,01€ à 18 552€	de 20 472,01€ à 23 184€
Tranche 2	De 10 668,01 à 11 436€	de 15 300 ,01 à 16 380€	de 18 552,01€ à 19 788€	de 23 184,01€ à 24 732€
Tranche 3	De 11 436,01 à 12 900€	de 16 380,01€ à 18 312€	de 19 788,01€ à 21 708€	de 24 732,01€ à 27 120€
Tranche 4	De 12 900,01 à 15 120€	de 18 312,01€ à 21 216€	de 21 708,01€ à 24 336€	de 27 120,01€ à 30 432€
Tranche 5	De 15 120,01 à 15 840€	de 21 216,01€ à 22 164€	de 24 336,01€ à 25 272€	de 30 432,01€ à 31 596€
Tranche 6	De 15 840,01 à 17 676€	de 22 164,01€ à 24 420€	de 25 272,01€ à 27 000€	de 31 596,01€ à 33 744€
Tranche 7	De 17 676,01 à 20 232€	de 24 420,01€ à 27 804€	de 27 000,01€ à 30 312€	de 33 744,01€ à 37 884€
Tranche 8	De 20 232,01 à 25 080€	de 27 804,01€ à 34 176€	de 30 312,01€ à 36 360€	de 37 884,01€ à 45 456€
Tranche 9	> à 25080€	> à 34 176€	> à 36 360€	> 45 456€

COÛT DU SEJOUR ET DU TRANSPORT

Une fois que vous avez déterminé votre tranche de revenus et si vous êtes éligible à l'aide de l'ANCV, reportez ces informations

	Coût du SEJOUR par personne éligible à la subvention ANCV (déduction faite de l'aide ANCV de 194€)	Coût du SEJOUR par personne non éligible à la subvention ANCV	Coût du TRANSPORT par personne
TRANCHE 0	25€	44 €	Gratuit
TRANCHE 1	50 €	88 €	Gratuit
TRANCHE 2	87 €	155 €	Gratuit
TRANCHE 3	112 €	199 €	32 €
TRANCHE 4	174 €	309 €	32 €
TRANCHE 5	174 €	309 €	49 €
TRANCHE 6	211€	376 €	60 €
TRANCHE 7	211 €	376 €	70 €
TRANCHE 8	248 €	442 €	70 €
TRANCHE 9	248 €	442 €	70 €

Nous vous rappelons que la subvention ANCV pour le dispositif « Seniors En Vacances » **ne peut être accordée qu'une seule fois par année civile quel que soit l'organisateur du séjour.**

Dans le cas où vous auriez déjà participé à un séjour ANCV Seniors en Vacances en 2023, c'est le montant « personne non éligible à la subvention ANCV » qui vous sera appliqué pour ce séjour.

Si vous avez déjà participé à un séjour « Seniors en Vacances » organisé par l'ANGDM en partenariat avec l'ANCV les années précédentes, l'Agence est susceptible de ne pas retenir votre demande dans un souci d'équité envers les personnes qui n'ont pas encore bénéficié de nos offres de séjours.

Avant d'envoyer votre dossier d'inscription, veuillez vérifier que votre enveloppe contient les documents suivants :

- **bulletin d'inscription complété et signé**
- **Copie de toutes les pages de votre avis d'impôts 2022 sur les revenus 2021**
- **Un exemplaire du formulaire « Programme Seniors en Vacances » complété et signé**
- **Copie recto verso de la carte d'identité de chaque participant au séjour**
- **Attestation d'assurance indiquant que vous êtes couverts au titre de la responsabilité civile**

Tout dossier incomplet ou arrivé après la date limite d'inscription ne pourra pas être pris en compte.

Veillez à bien remplir les « informations pratiques pour le bon déroulement de votre séjour » (allergie, régime alimentaire, canne, déambulateur...)

Date limite d'inscription : 21 AVRIL 2023

Une fois votre inscription validée par votre paiement, vous recevrez par courrier, quelques jours avant la date du départ, une convocation de l'autocariste précisant l'horaire de départ et l'adresse du point de ramassage.

L'Agence vous propose également des sorties à la journée au départ de votre région ainsi que des séjours catalogue de 1 ou 2 semaines (voir brochure vacances 2023).

Pour recevoir les programmes c'est simple ! Donnez vos coordonnées et votre adresse mail ou votre adresse postale à :

Centrale de Réservation de l'ANGDM

110 avenue de la Fosse 23, CS 50019, 62221 Noyelles sous Lens

Tel : 03.21.79.48.48

Mail : vacances.centrale@angdm.fr

Les programmes des sorties et séjours sont également disponibles sur notre site Internet www.angdm.fr, rubrique

Nos prestations / Vacances / Bénéficiaires de la région SUD

INFORMATIONS

Séjour de répit « aidants –aidés »

VOUS APPORTEZ UNE AIDE REGULIERE A UN PROCHE EN PERTE D AUTONOMIE L'ANGDM VOUS PROPOSE UNE PARENTHESE DANS VOTRE QUOTIDIEN EN PARTANT EN VACANCES (Séjour d'une semaine)

Pour qui :

=> les proches aidants d'une personne en perte d'autonomie

=> Les aidés

Pour quoi :

=> Partir en vacances et s'évader, rompre avec l'isolement et le quotidien.

=> Partager et échanger dans une ambiance conviviale avec des personnes vivant la même situation.

=> S'offrir un moment de répit pour améliorer son bien-être et celui de son proche.

=> Partir en toute sécurité avec une équipe de professionnels qui accompagne les vacanciers tout au long du séjour (Transport, excursions, animations, gestes du quotidien, repas...)

CE SEJOUR AURA LIEU DU 30 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE 2023 A LA GRANDE MOTTE (34)

RENSEIGNEMENTS AU : 03 21 79 48 48

Votre coordinatrice régionale GRAND SUD

Françoise PASSERON

loisirsvacances.Sud@angdm.fr